

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°23.02.07

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 21 mars

Présents	23
Pouvoirs	8
Absents Excusés	2

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Evelyne LOUIS, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ.

POUVOIRS : Stéphane PIERRACCINI à Richard MALLIÉ, François DENIAU à Mathieu PIETRI, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Marie-Christine RODRIGUEZ à Thomas BERGÈRE, Catherine FOULON à Christine SICCARDI, Patricia COTTI à Sophie SURACE, Geneviève MARTIN à Saïd ACHACHE.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Julien BOULARD.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

OBJET :
SÉJOUR D'ÉTÉ,
ÉDUCATIF ET
SPORTIF POUR LES 6-
17 ANS DU 24 AU 28
JUILLET 2023, A
ORCIÈRE

Le service scolaire, enfance et jeunesse de la commune de Bouc Bel Air organise en partenariat avec l'UFCV un séjour d'été pour les 6-17 ans du 24 au 28 juillet 2023 (60 enfants) au centre de vacances agréé « *l'Aiguille* », géré par le prestataire Actions Vacances, à Orcières.

Ce séjour avec hébergement et pension complète a pour but

- *De développer l'autonomie des enfants et des jeunes dans la vie quotidienne*
- *Favoriser la découverte d'un nouvel environnement et des activités associées*
- *Favoriser le vivre ensemble*

Le Prix du séjour s'élève à 251 € par enfant, ce tarif comprend :

- L'hébergement en pension complète du diner du premier jour au goûter du dernier jour.
- L'encadrement nécessaire pour la préparation et l'encadrement des activités du programme choisi
- Le transport
- Les animateurs de vie quotidienne

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230327-23_02_07-DE

EXTRAIT DU
DES DELIB
DU CONSEIL MUNICIPAL

S²LO

Au programme :

Via-ferrata et équitation, avec une randonnée équestre, baignade au complexe aquatique de la base nautique d'Orcières, activités sportives, grands jeux, jeux d'eau et venues annuées...
Il sera attribué aux familles qui résident sur **BOUC BEL AIR** une aide de 0 à 50 % selon leur quotient familial.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230327-23_02_07-DE

Les participations des familles seront donc définies selon le tableau ci-après :

Tranches de revenus	Participations familiales	Participations commune
QF ≤ 460 €	125.50 €	125.50 €
460 € < QF ≤ 610 €	150.60 €	100.40 €
610 € < QF ≤ 800€	175.70 €	75.30 €
800€ < QF ≤ 1050 €	200.80 €	50.20 €
1050 € < QF ≤ 1500 €	225.90 €	25.10 €
QF > 1500 €	251 €	0

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission enseignement en date du 9 mars 2023,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

FIXE le prix du séjour à 251,00 € par enfant.

APPROUVE la participation des familles selon la grille tarifaire suivante :

Tranches de revenus	Participations familiales	Participations commune
QF ≤ 460 €	125.50 €	125.50 €
460 € < QF ≤ 610 €	150.60 €	100.40 €
610 € < QF ≤ 800€	175.70 €	75.30 €
800€ < QF ≤ 1050 €	200.80 €	50.20 €
1050 € < QF ≤ 1500 €	225.90 €	25.10 €
QF > 1500 €	251 €	0

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le : 27/03/2023

Richard MALLIÉ,
Maire.